
Capsule historique

22 mai 1990 – Lettre de démission de Lucien Bouchard¹

« Monsieur le Premier ministre,

Quand, répondant à votre appel, je suis entré, il y a un peu plus de deux ans, en politique active, tous les chefs de gouvernements du pays avaient accepté de vous suivre sur la voie de la réconciliation nationale. Tous avaient compris alors que cette voie passait d'abord et avant tout par un geste de réparation que l'ensemble du pays devait poser à l'endroit du Québec, ostracisé par le coup de force de M. Pierre Elliott Trudeau.

À l'issue d'une négociation serrée, l'accord du lac Meech a fixé les conditions de l'adhésion du Québec à la constitution. Ces conditions, tout le monde au Québec les a trouvées bien minces. Elles ont même fait dire à plusieurs que le Québec effaçait à trop bon compte la vilénie de 1982. Mais, au fond d'eux-mêmes, les Québécois avaient le goût de tendre la main à leurs concitoyens et de s'épargner les heurts d'une autre crise constitutionnelle. Ils ont ainsi voulu fonder l'avenir de ce pays sur un fédéralisme ouvert et chaleureux, à la différence du fédéralisme actuel dont les Québécois se sentent exclus et incompris.

S'armant une fois de plus de patience et faisant à nouveau confiance, ils ont ainsi largement appuyé le premier ministre Bourassa quand il a réduit à l'os le prix du pardon du Québec et de son retour dans la famille constitutionnelle. C'était aussi ma démarche personnelle et c'est ce qui a inspiré mon entrée en politique. J'ai mené, en moins de six mois, deux campagnes électorales, toutes deux essentiellement fondées sur la ratification de l'accord du lac Meech et la conclusion du traité de libre-échange.

J'ai fait le pari que les signatures fraîchement apposées au bas de l'accord du lac Meech seraient respectées.

Mais comme tous les Québécois, j'ai assisté ensuite avec une consternation et une tristesse grandissantes aux réactions qui se sont manifestées dans l'ensemble du Canada anglais à l'encontre de l'accord. Ce qui devait être une démonstration de générosité et de respect pour le Québec a, au contraire, accentué la ligne de fracture de ce pays et donné libre cours à une recrudescence de préjugés et d'émotions qui ne font honneur à personne. C'est ainsi que le Québec, dont il s'agissait d'obtenir le pardon, a été au contraire mis sur la sellette.

Les francophones, dans tout le pays, ont assisté à de nouvelles manifestations d'intolérance. Pendant que le drapeau du Québec était foulé au pied, les supporters du OUI référendaire se sont fait accuser de racisme et de trahison. J'ai été, entre autres, surpris de constater que ceux qui font profession d'exalter la liberté d'expression ne souffrent pas

¹ Lucien Bouchard, *À visage découvert*, Boréal, 1992, pages 319-325. Pour une meilleure qualité nous avons retranscrit le texte.

qu'un ministre fédéral, dix ans après le fait, rappelle le désintéressement, la noblesse et la fierté de René Lévesque et des tenants du OUI. La simple mention du droit à l'autodétermination leur donne de l'urticaire.

Et comble de l'ironie, d'autres provinces, répudiant les signatures de leur Premier ministre (l'une d'elles s'est particulièrement signalée en déchirant l'acte de ratification de l'accord déjà adopté par sa législature) y sont allées de leurs réclamations. Ce qu'on appelle « la liste d'épicerie ».

Plusieurs de ces demandes portent modification à des éléments essentiels de l'accord.

Et tout cela s'accompagne d'exhortations presque incantatoires à la flexibilité et à la négociation. Le Québec se fait ainsi couramment reprocher son manque de souplesse, son refus de diluer encore les cinq pauvres petites conditions qu'il a timidement posées à sa réintégration constitutionnelle. Je n'ai rien contre l'idée de lancer une discussion propre à préparer d'autres modifications à constitution, comme par exemple sur l'égalité des sexes et le resserrement des garanties aux autochtones. Mais je ne puis et ne pourrai jamais souscrire à une démarche, quelle qu'elle soit, susceptible d'altérer l'accord lui-même. C'est pourquoi j'ai appuyé la formation du Comité parlementaire spécial, tout en précisant que l'accord du lac Meech devrait être adopté tel quel, sans aucune modification, simultanée ou subséquente. J'ai aussi, à plusieurs reprises, fait savoir que je ne pourrais accepter que le rapport de ce comité formule des recommandations qui changent d'une façon ou d'une autre le fragile équilibre établi par l'accord.

C'est donc avec stupeur que j'ai appris, la semaine dernière, en Europe, que ce rapport propose, comme base de discussion à une éventuelle conférence des Premiers ministres, une liste de quelque vingt-trois modifications, dont plusieurs changent l'essentiel des conditions de l'accord. Je pense, notamment, à la banalisation du caractère distinct de la société québécoise par l'inscription, dans la même disposition, de l'égalité des communautés anglophone et francophone du Nouveau-Brunswick; je songe aussi à sa dilution encore accrue par la proposition d'une application conjointe de la charte des droits et libertés. Je m'inquiète pareillement de la suppression recommandée de la règle de l'unanimité pour opérer la réforme du Sénat et de tous les dangers que laisse planer sur le veto du Québec la formule ambiguë d'un mécanisme d'« approbation régionale ».

Et surtout, je considère totalement inacceptable la recommandation d'attribuer au Parlement et au gouvernement fédéral non plus seulement un rôle de protection de la dualité linguistique, comme le stipule l'accord du lac Meech, mais bien un rôle de promotion.

L'Assemblée nationale du Québec s'est déjà clairement exprimée et d'une façon quasi unanime, sur sa détermination à rejeter toute modification à l'accord du lac Meech. C'est dire qu'on connaît déjà l'issue d'une conférence fédérale-provinciale où les Premiers ministres provinciaux se verraient présenter, par le Premier ministre du Canada, l'ensemble des propositions du Comité spécial. Le gouvernement fédéral ne peut se contenter de déclarer qu'il n'infirmes pas les acquis du gouvernement du Québec. À partir du moment où notre politique officielle est de ne pas isoler le Québec et de faire ratifier Meech tel quel, il est contradictoire et éminemment dangereux de soumettre à la discussion des positions qui modifient cet accord.

Le gouvernement du Québec ne pourra souscrire à ces propositions. J'en suis sûr, autant que je l'espère. Le Québec se trouvera de nouveau isolé. C'est ce qu'il fallait à tout prix éviter. Le rôle de victime qui a été dévolu, en 1982, au Québec n'est déjà pas si glorieux qu'il faille, en 1990, lui faire jouer celui de coupable. Par un hypocrite détournement de l'opération initialement conçue, on autorisera ainsi certains historiens à faire porter par le Québec l'odieux d'avoir abordé, en 1990, vos efforts de réconciliation nationale. C'est là toute la portée de la dynamique mise en branle par le dépôt du rapport du Comité spécial. Ce rapport, je dois le dire, M. le Premier ministre, il me paraît que c'est celui des adversaires de l'accord du lac Meech. Pas étonnant qu'ils en soient tous si contents. J'en imagine même plusieurs en trait de jubiler, M. Jean Chrétien en tête.

Je rejette ce rapport et me refuse aussi à lui donner la caution de mon silence.

J'éprouve en conscience l'obligation de me retirer de votre gouvernement. Je vous demande de me décharger de mes responsabilités ministérielles et de celle de responsable politique du Québec.

Je souhaite bonne chance à mon successeur à l'Environnement et l'assure à l'avance de mon appui. Je formule surtout le vœu que vous lui manifestiez le support que vous m'avez donné. Je quitte ce portefeuille avec déchirement, sachant l'importance cruciale du combat qu'il faut livrer dans ce domaine.

Vous voudrez bien transmettre à mes collègues du cabinet et du caucus tout mon respect aussi bien que mes meilleures salutations. J'ai été honoré de servir avec eux.

Je n'épiloguerai pas sur la difficulté que j'éprouve à prendre la décision que je vous communique aujourd'hui. Elle blesse une amitié très ancienne et maintes fois éprouvée. Mais dès lors que se pose une question de principe, il n'y a pas d'autre choix.

L'un des premiers parmi les combattants de la souveraineté, j'ai couru le « beau risque », si bien nommé --- et en même temps légitimé --- par M. René Lévesque. Personne ne l'a fait avec plus de loyauté que moi.

Vous devez savoir que j'apprécie au plus haut point les qualités de cœur et d'intelligence que vous mettez au service du pays. J'aurais souhaité qu'il me soit possible de vous aider davantage. Nous avons parcouru ensemble de longs bouts d'itinéraires communs. Il y avait déjà eu des divergences dans nos vues sur l'avenir du pays, mais jamais dans les sentiments de respect et d'amitié que nous avons entretenus.

Je suis d'autant plus peiné de ce qui vient nous séparer que j'éprouve une grande admiration pour le courage et la lucidité avec lesquels vous avez entrepris votre œuvre de réconciliation.

Au reste, mon départ ne laissera pas de soulager une certaine opinion qui exige des élus du Québec à Ottawa une adhésion inconditionnelle, pour ne pas dire sacramentelle, à la formule actuelle du fédéralisme.

Je conserve mon siège de député de Lac-Saint-Jean. En m'élisant deux fois pour les représenter à Ottawa, mes concitoyens m'ont rendu le plus beau témoignage de confiance qui puisse exister.

Je reste en politique fédérale, à tout le moins le temps d'une réflexion, et notamment pour consulter mes électeurs. Je siégerai comme indépendant à la Chambre des communes. J'userai de ma liberté de parole, pleinement retrouvée, dans le sens des intérêts du Québec et du Canada.

Je crois profondément qu'il faut repenser ce pays. Il faut cesser de s'acharner à faire entrer le Québec dans le monde d'une province comme les autres. Au-delà des argumentations juridiques, il y a pour cela une raison péremptoire : ce moule, les Québécois ne l'acceptent pas. Leur réalité même le fait éclater.

Les Québécois, en particulier, doivent redéfinir le degré, les structures et les conditions de leur participation à l'ensemble canadien. Pour moi, cette participation, qu'on l'appelle associative, confédérative ou autrement, requerra une autre négociation : une vraie celle-là, portant sur des enjeux fondamentaux. Authentique, cette négociation devra l'être aussi par la vigueur du ressort qui en rendra la dynamique. Autrement dit, il faudra désormais discuter à partir d'une position de force. Seul un État québécois démocratiquement nanti d'un mandat clair, fondé sur la récupération de ses pleines attributions, disposera de l'autorité politique nécessaire pour négocier l'association canadienne de demain.

Comme le font voir les tribulations de l'accord du lac Meech, le Canada anglais n'a pas pris le Québec au sérieux avec ses exigences minimales. Qu'il commence à négocier à genoux risque fort de terminer à plat ventre.

Mais, dans l'immédiat, la conclusion de l'accord dans sa forme initiale s'impose. Il ne faut pas y déroger, même au risque qu'il échoue. Tous pourront alors identifier les véritables naufrageurs qui, autrement, se donneront des allures de sauveteurs frustrés dans leur louable entreprise. Je regrette profondément que les députés conservateurs, membres du Comité spécial, aient formé cette alliance avec les libéraux de MM. Trudeau et Chrétien et les néo-démocrates de Mme McLaughlin. C'était payer l'unanimité trop cher. Je détesterais qu'il puisse être dit que les tenants du fédéralisme à la Trudeau ont exigé pour leur signature un prix plus élevé que le Québec pour la sienne. Je me dissocie également de l'attitude équivoque que le gouvernement fédéral a adoptée vis-à-vis de celles des recommandations du Comité spécial qui vident de leur sens les conditions du Québec.

En définitive, mieux vaut l'honneur dans le désaccord que l'accord dans le déshonneur. Et de toute façon, rien ne serait pire que le déshonneur dans le désaccord, sort réservé à ceux qui tenteraient en vain, je veux le croire, de convaincre le Québec de se présenter à une conférence piégée, en vue de lui arracher d'ultimes concessions qui ne sauraient être qu'humiliantes.

Tout cela fait mal à dire, surtout à vous, et probablement davantage à entendre. Mais je me devais de la faire.

Je vous sais fidèle à vos rêves et à vos engagements de jeunesse. Vous accepterez, j'en suis sûr, que je le sois aux miens.

Je vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments respectueux et l'assurance de ma reconnaissance et de mon appui pour tout ce que vous avez fait et ferez pour le Québec et le Canada. »